

Charte du séjour

En acceptant de participer à la sortie scolaire avec nuitée sur Peyragudes, du 20 au 24 janvier 2025, l'élève s'engage à respecter le règlement suivant. Le règlement de l'école étant lui aussi valable (en plus de celui détaillé ici) pour toute la durée du séjour.

Il est interdit : de courir dans les bâtiments, de crier dans les bâtiments, de décrocher ou dévisser quoi que ce soit, d'utiliser tout objet dangereux, de manger du chewing-gum, bonbon ou autre, de s'éloigner du groupe sans autorisation et sans en avoir averti l'adulte référent, d'accéder aux lieux réservés, de déplacer le mobilier, de jouer à des jeux électroniques, de cueillir des fleurs.

Il est obligatoire : de rester poli, de se comporter et de s'habiller correctement, de participer à tous les travaux de classe, de respecter le sommeil des camarades de chambre (soir dès 21h et matin jusqu'à 7h), d'éteindre les lumières en sortant d'une pièce, de fermer les robinets, de porter des chaussons dans le centre, laisser les lieux dans le même état que lorsque l'on est arrivé, de respecter les horaires.

Toute dégradation de matériel, que ce soit dans le car, dans le centre, sur les pistes, ou ailleurs, sera facturée aux parents.

Tout manquement grave au règlement entraînera une sanction éducative.

Je soussigné(e)..... mère/père/tuteur de l'enfant..... déclare avoir pris connaissance de ce règlement, ainsi que de celui de l'école et les accepte.

Fait à, le

Signature :

Je soussigné(e)..... élève de CM ou CE, déclare avoir pris connaissance de ce règlement, ainsi que de celui de l'école et m'engage à les respecter. J'accepte les sanctions prévues en cas de manquement de ma part.

Fait à, le

Signature :

Charte du séjour

En acceptant de participer à la sortie scolaire avec nuitée sur Peyragudes, du 20 au 24 janvier 2025, l'élève s'engage à respecter le règlement suivant. Le règlement de l'école étant lui aussi valable (en plus de celui détaillé ici) pour toute la durée du séjour.

Il est interdit : de courir dans les bâtiments, de crier dans les bâtiments, de décrocher ou dévisser quoi que ce soit, d'utiliser tout objet dangereux, de manger du chewing-gum, bonbon ou autre, de s'éloigner du groupe sans autorisation et sans en avoir averti l'adulte référent, d'accéder aux lieux réservés, de déplacer le mobilier, de jouer à des jeux électroniques, de cueillir des fleurs.

Il est obligatoire : de rester poli, de se comporter et de s'habiller correctement, de participer à tous les travaux de classe, de respecter le sommeil des camarades de chambre (soir dès 21h et matin jusqu'à 7h), d'éteindre les lumières en sortant d'une pièce, de fermer les robinets, de porter des chaussons dans le centre, laisser les lieux dans le même état que lorsque l'on est arrivé, de respecter les horaires.

Toute dégradation de matériel, que ce soit dans le car, dans le centre, sur les pistes, ou ailleurs, sera facturée aux parents.

Tout manquement grave au règlement entraînera une sanction éducative.

Je soussigné(e)..... mère/père/tuteur de l'enfant..... déclare avoir pris connaissance de ce règlement, ainsi que de celui de l'école et les accepte.

Fait à, le

Signature :

Je soussigné(e)..... élève de CM ou CE, déclare avoir pris connaissance de ce règlement, ainsi que de celui de l'école et m'engage à les respecter. J'accepte les sanctions prévues en cas de manquement de ma part.

Fait à, le

Signature :